



## UPI, ULIS, TFC, TED, TFA, comment s'y reconnaître ?

L'année scolaire 2009-2010 se terminant, les élèves, les parents et les professeurs partent pour de longues vacances bien méritées. Pendant ce temps là, le Ministère de l'Éducation Nationale travaille ... et distribue des circulaires aux recteurs et rectrices d'Académie et en publie une au Journal Officiel du 18 juillet 2010. Dorénavant, on ne parlera plus d'U.P.I mais d'U.L.I.S (ne pas oublier de prononcer le « S », cela fait toute la différence !).

Et alors, qu'est-ce qu'une U.L.I.S ? Une Unité Localisée d'Inclusion Scolaire, voilà, c'est dit, il suffira de le retenir.

A cela, on ajoute des codes comme TFC, TED etc, celui qui nous intéresse c'est TFA comme **Troubles de la Fonction Auditive**.

Généralement, les élèves sont **orientés en ULIS par décision de la CDAPH** soit en amont (6 mois avant la rentrée scolaire concernée) soit en aval (6 mois après la rentrée scolaire). Dans les 2 cas, les parents, aidés par la mise en place d'un PPS renouvelé chaque

année scolaire, doivent être informés de l'existence de ces ULIS, de leur mode de fonctionnement propre à chacune, et ainsi être les décideurs éclairés des orientations scolaires pour leur enfant sourd. Pour cela, il est vivement conseillé de **se renseigner aux journées Portes Ouvertes de tous les établissements susceptibles d'accueillir votre enfant sourd**. Vous y rencontrerez en autres les coordinateurs de ces ULIS, les professeurs de soutien etc...

La communauté éducative est engagée dans son ensemble et le coordonnateur de l'ULIS est un spécialiste de l'enseignement auprès d'élèves handicapés, donc de l'adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap. Enseignant, évaluateur, coordonnateur, il est titulaire du Capa-SH ou du 2CA-SH.

L'élève bénéficie d'un **livret personnalisé de compétences (LPC)** dans lequel sont mentionnées les compétences du « socle commun de connaissances et de compétences », validées tout au long de leur parcours. Il peut avoir accès

au diplôme national du brevet ou à la passation du certificat de formation générale (CFG), au parcours de découverte des métiers et des formations, dès la classe de cinquième, à des stages en entreprises, organisés par voie conventionnelle en Segpa ou un établissement médico-social.

En lycée professionnel (LP), l'ULIS est organisée pour rendre accessibles aux élèves handicapés les formations qui y sont dispensées. Il est possible d'organiser l'ULIS dans un réseau de lycées professionnels afin d'élargir l'offre de formation proposée aux élèves handicapés.

Le pilotage des ULIS est académique et suivi par le conseiller technique ASH du recteur. La carte des ULIS est arrêtée annuellement par le recteur sur proposition des IA-DSDEN.

*Scolarisation des élèves handicapés  
Dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré  
NOR : MENE1015813C circulaire n° 2010-088 du 18-6-2010 MEN - DGESCO B2-2*

FA

**Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr/cid52478/mene1015813c.html>**

### Ouverture d'une ULIS Collège à Bourg-la-Reine en septembre 2011 Département des Hauts de Seine (92)

L'Institut Notre Dame de Bourg-la-Reine, accueille des enfants sourds depuis 150 ans au sein de son établissement (privé sous contrat).

Une ULIS TFA, représentant une dizaine d'enfants, sera créée à la rentrée 2011.

Les enfants sourds, intégrés à 100 % dans les classes, auront des heures de soutien effectuées par les professeurs de l'établissement, tous sensibilisés à la surdité.

Le rectorat de Versailles a octroyé une enveloppe globale d'heures de soutien de 13 heures par semaine à répartir par matière selon les besoins des enfants.

Cette ULIS n'est pas exclusivement réservée aux enfants résidants dans le département mais ouverte à tous les collégiens adhérents au projet de cet établissement attentif à la réussite de tous leurs élèves.

**Les inscriptions débutent dès à présent !**

**Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à consulter le site web : [www.indblr.asso.fr](http://www.indblr.asso.fr)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez également contacter le chef d'établissement **Mme Catherine GIRY** par l'intermédiaire du **secrétariat au 01.43.98.00.12** ou par mail à l'adresse suivante : **[catherine.giry@indblr.asso.fr](mailto:catherine.giry@indblr.asso.fr)**



## Actu Scolarisation

**La poursuite d'études pour un jeune sourd peut quelquefois relever du parcours du combattant. C'est pourquoi *Génération Cochlée* souhaite vous faire connaître plusieurs expériences réussies d'intégration scolaire dans des ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à Paris (collège) et à Nevers (lycée).**

Depuis la rentrée de 2007, l'établissement Sainte Elisabeth à Paris 15<sup>ème</sup> accueille une ULIS d'enfants sourds oralistes (enfants sourds qui utilisent la langue française écrite et parlée). Notre structure s'étend de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Actuellement 7 élèves y sont scolarisés et bénéficient tous de la LPC (Langue Française Parlée Complétée) : un élève en 6<sup>ème</sup>, un en 5<sup>ème</sup> et cinq en 3<sup>ème</sup>.

Tout d'abord, il est important de rappeler ce qu'est une ULIS. Le principe du dispositif collectif d'intégration que constitue l'ULIS, est le regroupement des élèves handicapés en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers (B.E.P.). C'est un dispositif ouvert sur l'établissement scolaire destiné à offrir des **modalités de scolarisation plus souples, plus diversifiées sur le plan pédagogique**. L'ULIS n'est pas une classe. Les élèves sont des **collégiens à part entière** inscrits dans une classe ordinaire de référence. Leurs enseignants sont les professeurs du collège et le professeur spécialisé contribue au soutien pédagogique de ces élèves. La diversité des profils de chaque élève nécessite un projet individualisé.

Notre structure compte 2 enseignantes spécialisées. Moi-même, professeur spécialisée et coordinatrice de l'ULIS qui prend en charge les matières littéraires (à savoir le français, l'histoire-géographie et l'anglais) de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ainsi que les mathématiques en

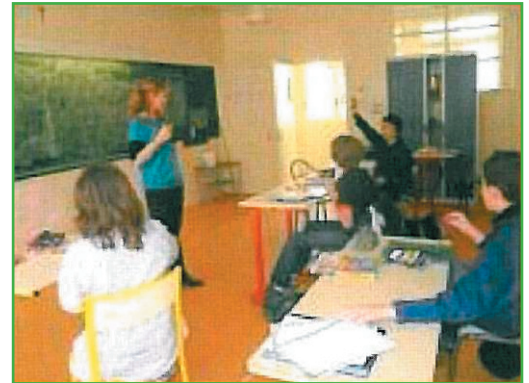
6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. Une autre professeur spécialisée, quant à elle, prend en charge les matières scientifiques (à savoir les mathématiques, la physique et la SVT) en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>.

De plus, notre ULIS ne travaille pas seule, nous avons différents partenaires. Outre l'équipe enseignante de Sainte Elisabeth qui a accepté d'accueillir les enfants au sein des classes et de se former à une pédagogie adaptée au handicap, nous travaillons avec des structures spécialisées dans la rééducation de la surdité comme le CEOP, l'INJS, CODALI, Léopold Bellan ou encore des orthophonistes en libéral.

L'objectif éducatif de notre ULIS est l'intégration la plus large à tous les niveaux de la vie scolaire en fonction des besoins de chaque enfant.

Sur le plan pédagogique, il est nécessaire de mener au préalable une période plus ou moins longue d'observation afin d'identifier les besoins de chacun et de permettre à chaque enfant de suivre une scolarité au collège tout en respectant l'organisation de l'école.

Suite aux observations et en accord avec l'équipe pédagogique, un **emploi du temps spécifique est mis en place pour chaque élève avec des temps d'accompagnement en classe et des**



**temps d'enseignement spécialisé.** Il est néanmoins important de souligner que l'enfant fait partie de l'effectif d'une classe correspondant à son niveau.

Les temps d'accompagnement en classe consistent à soutenir l'attention de l'enfant avec un moyen de communication privilégié, la LPC, à aider l'enfant dans sa prise de notes mais aussi à favoriser sa compréhension du cours.

Quant aux temps d'enseignement spécialisé, ils se déroulent avec un professeur spécialisé au sein d'une classe annexe. Dans ce cadre seulement, plusieurs niveaux peuvent être présents dans la classe. En fonction des besoins spécifiques de chaque enfant, ce dernier suit tout ou partie d'une matière, la cohérence étant assurée par l'enseignant spécialisé. Pour prendre un

### 3 emplois du temps de 5<sup>ème</sup> pour illustrer la diversité des profils :

- En **jaune**, ce sont les heures où l'élève est dans sa classe de référence avec ou sans accompagnement.
- En **vert**, ce sont les heures où l'élève est en enseignement spécialisé.

Il faut préciser que l'élève a le même volume d'heures, et parfois moins, qu'un élève entendant.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h10-9h10			Français		
9h10-10h05	ORTHOPHONIE	Accompagnement en classe Maths	EPS	Anglais / Maths	Histoire-Géo
10h20-11h15	Accompagnement Mathématiques	Histoire - Gé	Français	Maths	Accompagnement en classe SPH ou SVT
11h15-12h10	Anglais	Français	SVT	Histoire-Géo	Français
12h10-13h45					
13h45-14h40	EPS	Accompagnement en classe SPH		Anglais	Accompagnement Devoir Sur Table
14h40-15h35		Maths ou devoirs		Français	DST
15h50-16h45	SVT	ORTHOPHONIE		ORTHOPHONIE	

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h10-9h10		Dessin	ORTHOphonie	Anglais	Histoire-Géo
9h10-10h05	SP Maths	SPH	Anglais	Histoire-Géo	SPH ou SVT
10h20-11h15	ORTHOphonie	SVT	Français	Accompagnement en classe Maths	Maths
11h15-12h10	Cathéchèse	Anglais		Maths	Français
12h10-13h45					
13h45-14h40				Français	Accompagnement Devoir Sur Table
14h40-15h35	EPS			Français	DST
15h50-16h45					

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h10-9h10			Français	Français	ORTHOphonie
9h10-10h05	ORTHOphonie	Accompagnement en classe Maths	EPS	Anglais / Maths	Histoire-Géo
10h20-11h15	Accompagnement en classe Maths	ORTHOphonie	Français / Anglais	Maths	Accompagnement en classe SPH ou SVT
11h15-12h10	Anglais	Français	Histoire-Géo	Histoire-Géo	Français
12h10-13h45					
13h45-14h40	EPS	Accompagnement en classe SPH		Anglais	Accompagnement Devoir Sur Table
14h40-15h35		Maths ou devoirs		Français	DST
15h50-16h45	SVT	IDD			

exemple concret, sur 4 h de français en 6<sup>ème</sup> un élève pourra suivre 2 h en classe et 2 h en ULIS ou 4 h en ULIS. Sur 3 h d'histoire-géographie, un élève pourra suivre 1 h en classe et 2 h en ULIS. Quant à l'anglais, il est généralement enseigné en ULIS avec une pédagogie écrite. L'emploi du temps de l'élève lui est donc spécifique, **l'intégration se fait «à la carte»**.

Lors des contrôles, les élèves bénéficient d'un tiers temps et d'une reformulation des consignes. Cela peut aller de l'explication d'un terme à une reformulation totale de l'énoncé. Par exemple, un *Quel est le rôle de... ?* sera reformulé par *À quoi cela sert de... ?* Un *citer* sera reformulé *donner, identifier* reformulé par *trouver, relever*. Il est évident que la reformulation sera faite en dessous du texte d'origine pour que l'élève ait les 2 versions et ainsi, avec le temps, enregistre ces consignes.

L'enseignant spécialisé n'accompagne pas seulement les enfants, mais aussi l'équipe enseignante dans la perception du handicap et dans les aménagements nécessaires qui en découlent. Il faut

souligner que la pédagogie des enseignants de la classe de référence n'est en aucun cas remise en cause. En effet, l'enseignant de l'ULIS, ayant un effectif réduit, est apte à utiliser des supports pédagogiques qui répondent au plus près aux besoins des enfants.

Ainsi, après avoir observé et établi un emploi du temps aménagé en fonction des besoins de chaque enfant, il ne faut pas oublier que les parents et les enfants restent au centre du dispositif. Bien entendu, l'emploi du temps est modulable en cours d'année en fonction de l'évolution de l'enfant et de ses besoins.

L'enfant bénéficie alors d'un projet personnel de scolarisation qui sera présenté aux parents et à l'enfant lors d'une réunion regroupant les actants qui sont autour de l'enfant.

La réussite de l'ULIS ne peut se faire sans une adaptation réelle aux besoins de l'enfant et sans un partenariat fort entre l'enfant, la famille, l'équipe enseignante et le professeur spécialisé.

La progression des élèves au sein de l'ULIS, depuis ces 4 dernières années, a montré que cette prise en charge répondait à leurs besoins et leur a permis de réaliser le cycle du collège en intégration. ☺

*Natacha LOPOUKHINE*

**Pour en savoir plus :**  
<http://www.sainte-elisabeth.com>

